CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-01 CONVENTIONS DE PARTENARIAT « AMBASSADEUR DE QUARTIERS LIBRES »
Rapporteur : Gaël JOSEPH

Monsieur le vice-président délégué explique au conseil communautaire que l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet du Haut Val de Sèvre représente un enjeu fort pour le territoire en matière de développement économique, d'innovation, d'émergence de projets, de maintien d'activité et de créations d'emploi. Il rappelle également que le tiers-lieu « Quartiers Libres » constitue un lieu ressource pour l'entrepreneuriat et le développement de projets sur le territoire, en permettant l'accès à un espace de travail partagé, à des équipements et des machines ainsi qu'à des formations et de l'accompagnement.

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, l'émergence de projets ainsi que l'accompagnement des entreprises et porteurs de projet du Haut Val de Sèvre, Monsieur le vice-président délégué rappelle que la Communauté de communes a mis en place, depuis 2023, un réseau de partenaires « Ambassadeurs de Quartiers Libres » réunissant des acteurs du développement économique, de l'emploi, de l'innovation, du financement ainsi que de la création et de la reprise d'entreprise.

Les conventions arrivant à échéance ont permis de structurer ce réseau, d'organiser des permanences de proximité, de faciliter l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet et de renforcer la visibilité des services proposés sur le territoire. Le renouvellement de ces conventions vise à poursuivre et consolider cette dynamique, en définissant les engagements réciproques des parties, les modalités de mise en œuvre du partenariat ainsi que les conditions de mise à disposition gratuite des espaces du tiers-

lieu Quartiers Libres. Les partenaires ambassadeurs contribuent également à promouvoir le tiers-lieu auprès des entreprises et porteurs de projet et participent à l'animation de l'écosystème entrepreneurial local.

Ces structures partenaires du réseau ambassadeurs de Quartiers Libres sont :

- Le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Niortais et Haut Val de Sèvre qui participe, par ses actions, au développement des activités économiques et de l'emploi sur le Haut Val de Sèvre.
- L'association Altae Technopole Niort Deux-Sèvres qui a pour mission de fédérer les acteurs territoriaux pour favoriser la stimulation des initiatives entrepreneuriales innovantes et leur développement, au travers de l'accompagnement de projets et en faisant la promotion des projets innovants du territoire départemental.
- Les structures identifiées dans le cadre du dispositif « Entreprendre » mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine qui ont notamment une mission d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet par des accompagnements individuels et collectifs, à savoir : l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) Nouvelle-Aquitaine, l'Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux (AFIPAR) Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Deux-Sèvres, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Région Nouvelle-Aquitaine, France Active Nouvelle-Aquitaine et Initiative Deux-Sèvres.

Monsieur le vice-président délégué propose également d'élargir le réseau des « ambassadeurs de Quartiers Libres » à deux nouveaux partenaires. D'une part, l'association Initiative Deux-Sèvres, acteur majeur de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, qui intervient notamment au travers de l'octroi de prêts d'honneur, du parrainage et du suivi des entrepreneurs. D'autre part, la coopérative d'activités et d'emploi Oxalis, qui permet aux porteurs de projet de tester, développer et exercer une activité entrepreneuriale dans un cadre sécurisé, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté et d'un statut d'entrepreneur salarié.

Ces deux structures viennent ainsi compléter l'offre de services proposée à Quartiers Libres en apportant des réponses complémentaires aux besoins des créateurs, repreneurs et entrepreneurs du territoire, notamment en matière de financement, de sécurisation des parcours entrepreneuriaux et de développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Vu la délibération du 29 mars 2023 approuvant la mise en place de partenariats « ambassadeurs de Quartiers Libres »,
Vu la délibération du 29 janvier 2025 approuvant la mise en place d'un partenariat « ambassadeurs de Quartiers Libres » avec Altae Technopole Niort Deux-Sèvres,
Vu la commission du pôle Economie et résilience du territoire du 16 novembre 2021 et du 11 septembre 2024, évoquant la mise en place d'offres pour les partenaires et prescripteurs et les orientations de Quartiers Libres,
Vu la convention de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » signée avec l'ADIE en date du 5 juin 2023 et son avenant,
Vu la convention de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » signée avec l'AFIPAR Nouvelle-Aquitaine en date du 17 avril 2023 et son avenant,
Vu la convention de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » signée avec Altae Technopole Niort Deux-Sèvres en date du 7 février 2025,
Vu la convention de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » signée avec le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre en date du 26 avril 2023 et son avenant,
Vu la convention de partenariat signée avec la CCI des Deux-Sèvres et la CMA de Région Nouvelle-Aquitaine en date du 3 janvier 2022 et ses avenants signés en date du 13avril 2023 et du 1er septembre 2026,
Vu la convention de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » signée avec France Active Nouvelle-Aquitaine en date du 02juin 2023 et son avenant,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le renouvellement de conventions de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » avec les structures suivantes : l'ADIE Nouvelle-Aquitaine, l'AFIPAR Nouvelle-Aquitaine, Altae Technopole Niort Deux-Sèvres, le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre, la CCI des Deux-Sèvres, la CMA de Région Nouvelle-Aquitaine, France Active Nouvelle-Aquitaine,
- D'APPROUVER la conclusion de conventions de partenariat « Ambassadeur de Quartiers Libres » avec Initiative Deux-Sèvres et OXALIS
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions relatives à ces partenariats (voir pièces-jointes) ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre